

*Le Maire*

## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 4 février 2013**  
**(Séance publique)**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

**Etaient présents :**

Claudine FINE, Christine VALLA, Henri CROSASSO, Philippe MICHELON adjoints,  
Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Nadine FERRARI, Juliette SABATE, Michel RICCI,  
Jean-Paul SALLE,

**Excusés :**

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA  
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Emile FORM

Le CASA et le Dauphiné Libéré sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Philippe MICHELON a été élu secrétaire de séance.

<b>Affaires financières</b>
-----------------------------

**1) Budget « Commune » Investissement 2013 -**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 3 000 € et précise que ce montant sera pris dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2013 « Commune ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**
**2) Voie verte : demande de subventions. Acquisitions foncières**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager la procédure d'acquisition amiable ou toute autre procédure lui permettant l'acquisition des parcelles et parties des parcelles privées concernées par le projet de voie verte sur la base de 2.50 € le m<sup>2</sup>, soit pour 10 195 m<sup>2</sup>, pour un total de 25 487.50 € et approuve le Plan de financement suivant :

Montant HT de l'opération	25 487.50 euros
Conseil Régional PACA (20 %)	5 097.50 euros
Commune (80 %)	20 390.00 euros

**ADOPTE PAR TREIZE VOIX « POUR » ET UNE VOIX « CONTRE » MICHEL RICCI**

**Serre Chevalier Vallée**  
du Lauzet à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



## Urbanisme

### 3) Facturation eau – éleveurs bovins

Considérant la présence de bovins sur notre Commune, il convient de compléter le dispositif souhaité par le Conseil Municipal. Il sera facturé aux propriétaires un volume d'eau de 7.2 m3 par an et par tête de bovins au tarif de 0.12 €/m3, le reste de la consommation se verra appliquer une facturation « usagers domestiques » suivant les tranches précédemment arrêtées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4) Pâturage ovin de Cristol : règlement et attribution

Le Conseil Municipal renouvelle la convention avec Mme Catherine SALLE pour une durée de 5 ans, approuve le règlement de pâturage pour l'alpage ovin de Cristol incluant la sous location et arrête la location annuelle à 580 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 5) Pâturage bovin-secteur de Fréjus/Goudissard – signature d'une convention de vente d'herbe sur pied.

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de vente d'herbe sur pied avec Mme Sylvie THILLET pour une durée de 5 ans et arrête le tarif de la location annuelle à 850 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 6) Réalisation d'une extension sur un établissement recevant du public situé en zone Ns et hors champ d'application des chalets d'alpage.

Le Conseil Municipal accepte l'extension proposée par M. CHARAMEL conformément au dossier de déclaration préalable DP 005 161 12 H0060 et dit que les frais de publication dans les journaux seront à sa charge.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 7) Acquisition de terrain parcelle AI 487.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle AI 487 de 623 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Champ Pazy » pour un montant de 11 200 € appartenant à la succession vacante de M. Georges MERLE.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 8) Acquisition de terrain de la SAFER .

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle D 2060 de 350 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Clos Cafret pour un montant de 105 € ainsi que les honoraires de la SAFER pour un montant de 358.80 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 9) Incorporation d'un bien vacant et sans maître dans le domaine privé communal –Parcelle AC 311

Le Conseil Municipal décide d'exercer ses droits aux biens sans maître, dit que la commune s'appropriera le bien cadastré section AC n° 311 lieu-dit « Moulin Taravellier » d'une surface de 90 m<sup>2</sup> et autorise le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé communal de cet immeuble.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Patrimoine

### 10) Marché d'assurance « risques statutaires du personnel ». Autorisation de signature.

Il convient de renouveler le contrat résilié par l'assureur. Suite à la commission d'appel d'offres du 17/12/12, le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet GRAS SAVOIE /CNP et autorise le Maire à signer le marché.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## Personnel

### 11) Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ème</sup> classe.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un agent administratif de 2<sup>ème</sup> classe peut accéder au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe. Il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 et supprimer corrélativement un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

### 12) Tableau des effectifs 2013.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## Information - Questions diverses

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Prorogation de location du logement communal situé à l'immeuble « Le Sporting » entre la commune et Mme Nadine FAVIER, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 janvier 2013. Loyer 277.43 €.
- Il est donné mandat à la SCP SCHREIBER-FABBIAN-VOLPATO pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Marseille présentée par la SC Le Chalet les Agneaux demandant l'instruction d'un arrêté de lotir de régularisation pour le lotissement de Chirouzanches.
- Il est donné mandat à la SCP SCHREIBER-FABBIAN-VOLPATO pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Marseille présentée par la SC Le Chalet les Agneaux demandant :
  - d'annuler le rejet du 29 octobre 2012,
  - de condamner la Commune à verser la somme de 456 920 € à la SC le Chalet les Agneaux,
  - de condamner la Commune à verser la somme de 5 000 € à la SC le Chalet les Agneaux.
- Attribution d'un logement communal à « l'ancienne école de La Salle » à Mme Pauline GUIDON à compter du 19 janvier 2013. Loyer 270.63 €.

FIN DE LA SEANCE A 20H30

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.**

Pour répondre aux interrogations de Mme Odile FINE, il lui est donné les modalités de calcul de la redevance eau en fonction des consommations et lui est précisé qu'il y aura toujours possibilité d'accéder aux propriétés privées par la future voie verte.

